

Lyon 29 Juin
1846.

à Son Excellence Monsieur
L'Evêque d'Auray.

280

280

Monsieur

Monsieur
Monsieur

J'ai l'honneur de vous
informer que M. Grand-Perret
convoitait les matériaux que
je possède et la spécialité que j'ai
étudiée avec autorité à Le suppléer
dans l'honorable mission dont
vous êtes chargé, concernant
l'organisation d'un conseil de prud'hommes
à Auray. fort des ^{rapports} documents
que je possède sur notre ancienne
régislation industrielle et surtout
quatorze années de pratique d'office
j'ai osé accepter avec empressement
moyennant son seul avantage
appelé de stimulus ~~son~~ zèle
nécessaire en cette circonstance, et
il n'est rien moins que l'honneur de
correspondre directement avec vous
Monsieur.

Cette ambition ayant été complètement
approuvée par M. Grand-Perret



J'ai bien l'espérance que votre
 Excellence voudra bien y souscrire
 On attendra ^{ce lui de votre} l'heure de vos
 ordres pour une prochaine réponse
 dans laquelle je vous prie de
 mentionner les ouvrages que vous
 possédez sur cette matière. Je suis
 V^{tr}e

nombre de mille depuis
 et de la société de 10^{es} pairs.

Je me au moment d'apprécier les présents
 que vous m'avez faits par ^{un don} Monsieur
 Grand premier Secrétaire du
 conseil de production de Paris pour vos
 documents pour vos études. Je suis le porteur
 de ces lettres, mais après m'en être réfléchi sur les
 brésails importants de ceux que j'ai remarqué
 dans les trois Lieux de votre Secrétariat je crois
 devoir persister dans une offre de services me
 croyant obligé de secondar les devoirs essentiels
 de son département. Je propose de leur en être
 de son diocèse.

[Faint handwritten text, possibly a signature or additional notes]

[Handwritten initials, possibly "J.M."]

[Vertical handwritten text along the left margin, partially obscured]

quelque chose de la sorte, je vous prie de m'en adresser un exemplaire, et de m'en adresser un autre à Monsieur de la Roche, qui s'en charge de vous le faire parvenir.

[Additional vertical handwritten text on the far left margin]

Amnecy

Amnecy

S'il ne tenoit qu'en nous l'étranger n'aurait
 pas en flote de nos soies toute pas un seul coup
~~pas~~ ^{deux} apprentis. ~~nos~~ étrangers ne seroit aduis en France
 et en un rien de temps de Chéroux. Mais pour
 la propagation de la peste de Lorde, de la bonne
 discipline tout ce qui ne seroit indiqué par
 les bons usages ne commencent pas plus de profiter
 que ~~de la peste de Lorde~~ de Choléra.



1846.

Vendredi, 13 fe. à 6 h. du
soir Paris

Projet d'établissement
d'un conseil de prud'hommes
à Amuey

par Monsieur L'évêque
Reverend

M. Chauvet for
Grognettes, en Pat d'argent
deux
L'empereur à Amuey

Gradon

82
649
8000
1500
45

8000
1500
1500

85

190